

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **90 (1961)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

promulgua un décret qui peut être considéré comme la première loi scolaire : « Rien n'y manquait, remarque Daniel-Rops, ni l'obligation pour les parents d'envoyer leur fils à l'école, ni les sanctions contre les élèves dissipés ou trop souvent absents, ni l'organisation d'un second degré pour les meilleurs sujets. »

De même la formation intellectuelle de la jeunesse se posa à l'Eglise dès les premiers temps du christianisme. Une expression d'une profondeur singulière se lit dans une lettre de saint Clément Romain, à la fin du I^{er} siècle : « éduquer dans le Christ ».

Au cours du II^e siècle, apparurent des maîtres spécialement chargés de la formation des catéchumènes, les *didascales*. Les évêques eux-mêmes ne dédaignaient pas de participer à la formation des futurs chrétiens. Au seuil du V^e siècle, saint Augustin consacra aux méthodes pédagogiques un de ses traités. Et saint Jean Chrysostome voulait qu'on enseignât aux petits enfants les rudiments de l'histoire sainte. Très rapidement, l'éducation « dans le Christ », c'est-à-dire l'éducation religieuse, devenait une instruction générale. C'est ainsi que le christianisme se trouva associé au « classicisme ».

Au III^e siècle, Origène ouvrit une école de grammaire qui eut un grand succès. L'exemple fut suivi. Si bien que les païens s'inquiétèrent. C'est alors que Julien l'Apostat fit une loi qui interdisait aux chrétiens d'enseigner. Mais cette tentative fut sans lendemain. Moins de deux ans plus tard, elle prenait fin. Bientôt les écoles « médiévales » allaient se multiplier à travers l'Europe.

Bibliographie

Annuaire international de l'éducation, vol. XXII, Genève, Bureau international de l'éducation. Paris, Unesco, publication N^o 223, 500 p., 1961 17. fr. suisses.

Dans son introduction, M. Rosello, directeur-adjoint du BIT nous informe sur le but poursuivi : « systématiser et approfondir l'étude comparée du mouvement éducatif en 1959-1960, tel qu'il apparaît à travers la soixantaine d'éléments comparables que nous avons pu tirer des rapports envoyés à la XXII^e Conférence internationale de l'Instruction publique ».

Présenter un « résumé sommaire de quelques-uns des principaux courants éducatifs, tels qu'ils se dégagent des 77 monographies nationales... et des tableaux comparatifs qui en constituent la synthèse ». Ceux-ci sont précédés par la liste des autorités supérieures des Ministères de l'Instruction publique des cinq continents, soit de 84 pays.

Les six tableaux ont trait aux statistiques scolaires et passent en revue l'effectif des maîtres et celui des élèves, tour à tour dans les enseignements primaire, secondaire, normal, professionnel, universitaire, et enfin pour 1957-1960, l'état des dépenses, globales et par tête d'écolier, effectuées au titre de l'éducation.

En ce qui regarde l'enseignement publique, on noterait une tendance à accroître la durée de la scolarité et à différer le terme de la libération de l'école, ainsi qu'une légère diminution des effectifs scolaires, dans la plupart des cantons.

L'aperçu relatif à la Suisse, pages 416-433, figurant sous divers chefs : administration scolaire, développement, organisations scolaires, plans d'études, méthodes et programmes, personnel enseignant (maintien des retraités, des institutrices mariées, engagement de personnel surnuméraire, voire d'étrangers), services auxi-

liaires et activités extrascolaires : services médicaux et dentaires, enseignement spécial, protection des mineurs, bourses, subsides et prêts, séminaire pédagogique et publications.

Tel qu'il se présente, cet annuaire, farci de chiffres, offre aux curieux des choses de l'éducation dans le monde et aux membres du Corps enseignant à tous les échelons en particulier, une mine inépuisable d'informations d'ordre culturel, administratif et financier du plus haut intérêt.

L'Ecole à maître unique. Etude d'éducation comparée, Bureau international d'éducation, Genève ; Paris, Unesco, publication N° 227, 276 pages, 1961. 9 fr. suisses.

Cette étude, qui fait suite à l'enquête entreprise sur les possibilités d'accès à l'éducation dans les zones rurales par le BIT en 1958, porte sur 69 pays des cinq continents.

Elle montre, une fois de plus, jusqu'à quel point la connaissance des différentes solutions apportées à un problème déterminé, le rythme de leur évolution, leur répartition géographique ; celle-ci, d'ailleurs, présente un intérêt scientifique et une utilité indéniable.

Imaginerait-on que le système de l'école à maître unique – si souvent considéré comme désuet – est pratiqué dans les $\frac{4}{5}$ des pays étudiés où il est complètement indépendant de leur développement économique et intellectuel et que plus de onze millions d'élèves l'ont adopté dans les 45 pays dont nous avons des statistiques ? Qu'un maître sur neuf en moyenne dans le monde est seul responsable de l'établissement qu'il dirige.

Il ressort aussi d'opinions autorisées que ce système permet d'appliquer à fond les méthodes modernes de travail par équipes, en même temps que celles du travail individualisé.

En tout cas, on est unanime à admettre que le système de l'enseignement simultané, en dépit de son caractère complexe, donne des résultats excellents.

L'avantage indéniable que présente l'école à maître unique, dont les effectifs varient de 70 à 12 élèves (30 en moyenne), est de concéder à tous les enfants indistinctement, ceux de la ville, comme ceux de la campagne, le libre accès à l'enseignement du second degré, aux écoles normales et professionnelles.

C'est sur la base de cette recherche d'éducation comparée que les mandataires des 85 gouvernements représentés à la XXIV^e Conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée conjointement par l'UNESCO et le BIT, ont approuvé cette recommandation sur l'Ecole à maître unique, dont le texte peut être obtenu gratuitement au secrétariat de l'UNESCO ou au *Bureau international de l'Education*.

L'organisation de l'éducation préscolaire. Etude d'éducation comparée, Bureau international de l'éducation, Genève ; Paris, Unesco, publication N° 229, 290 pages, 1961. 9 fr. suisses.

La bibliographie relative aux divers aspects pédagogiques de l'éducation des petits est abondante. Les auteurs de ces ouvrages se sont préoccupés, avant tout et avec raison, des méthodes applicables aux enfants d'âge préscolaire, tandis que les problèmes afférant à l'organisation de cette éducation n'ont guère tenté, jusqu'ici, beaucoup de chercheurs.

Une première enquête, effectuée en 1939 par le BIT auprès des Ministères de l'Instruction publique a mis en évidence le fait que l'éducation préscolaire était en plein développement dans nombre de pays, soit qu'elle relevât des pouvoirs publics ou de l'initiative privée.

Aujourd'hui, en 1961, grâce aux monographies concernant les 65 pays qui ont répondu à l'enquête, aux tableaux comparatifs et à l'étude comparée qui figure au début du volume, il est plus facile de se faire une idée d'ensemble des principales tendances qui marquent, de nos jours, l'évolution de l'éducation préscolaire.

Il apparaît, dès l'abord, que les intérêts éducatifs ne sont plus seuls à régir l'expansion de l'éducation à ce stade de la première enfance ; les exigences sociales (service d'utilité publique, mentionné dans 36 sur 48 réponses reçues, le travail des mères en dehors du foyer, notamment) tendent de plus en plus à conditionner et à rendre nécessaire l'ouverture de nouveaux établissements de ce genre.

Il ressort, d'une part, que c'est dans ces institutions que les méthodes d'éducation actives sont le plus en usage. D'autre part, l'enquête met aussi en évidence le nombre, le statut et la formation, qui s'avèrent insuffisants, des éducatrices préscolaires. Dans le 44 % des pays considérés, les traitements sont inférieurs à ceux des enseignants au 1^{er} degré et chez cinq d'entre eux seulement elles sont au bénéfice d'un supplément de salaire.

R. Y.

La collégiale de Romont, guide historique et artistique, par Louis Page, Editions de la Colline, Romont, 1961, 16 pages.

Poursuivant ses études sur la cité de Romont, sous l'égide de la Société de développement qu'il préside, M. le professeur Page, après avoir porté son attention sur le château de Romont, ses remparts, les écoles, vient de présenter au public, dans une plaquette agréablement illustrée, l'histoire de sa collégiale.

La plaquette renferme une quantité d'informations précises sur la construction de l'édifice, son portail, son aménagement intérieur, les œuvres d'art qu'elle enclot : Notre-Dame du portail, le vitrail de l'Annonciation, les stalles et la récente Assomption qui domine le maître-autel.

Ainsi, la collégiale de Romont, l'une des plus belles du diocèse, a trouvé, dans la personne de M. Page, un chroniqueur averti dont les indications permettront au grand public de visiter l'église avec intérêt et profit.

Homonymes groupés

par Eugène Cordey, correcteur
(Brevet 1922, Normale de Lausanne)

1500

exemplaires vendus dans le Corps enseignant primaire de Suisse romande, excepté Fribourg et Valais. I : Homophones, 44 pages, 1 fr. 35 – II : Personnels-communs, 48 pages, 1 fr. 80. Demandez l'introduction hors-texte par MM. G. Chevallaz et S. Roller, et l'envoi à l'examen contre prépaiement de 40 cts au CCP II 10357 Eugène Cordey, Lausanne, sans engagement. Un timbre est joint à l'envoi pour le retour éventuel.